

Aujourd'hui Deux Novembre, mil huit cent vingt sept, pardevant nous Maire
 de la Commune de Sombiers Canton de La Villedieu Département de La Charante,
 soussigné est comparu Monsieur Nicolas Hazard flamand, propriétaire de la
 forge de Sombiers, demeurant depuis plusieurs années à la dite forge,
 lequel ayant rempli les formalités voulues par la loi nous a déclaré s'être
 pour l'instution d'établir et fixer à compter de ce jour, son Domicile à sa
 dite forge, où il entend exercer ses Droits civils & Politiques.

Nous ayant requis de consigner sa Déclaration sur le présent, enregistré, nous
 lui en avons donné acte, et a signé avec nous, au Bureau municipal
 de la dite Commune, les jour, mois, et an surdit.

M. Hazard
 flamand
 Boulland